



Acte et signature de vente d'une maison individuelle

Par Bibiche

Bonjour

Je fais l'acquisition d'une maison dont la signature a lieu le lundi 11/09

En date du 1/09 j'ai reçu un projet d'acte de vente dans l'urgence par le notaire du vendeur avec quantité de points non précisés.

J'ai notifié à ma notaire les points à compléter, les factures et décennales manquantes, et l'absence du règlement du lotissement.

Il est mentionné dans le projet d'acte que "Le VENDEUR a remis directement ces documents à l'ACQUEREUR qui le reconnaît"

Je n'ai jamais reçu ces documents. Cela pose question sur la déclaration de sincérité qui est mentionnée dans l'acte de vente que Le VENDEUR a remis directement ces documents à l'ACQUEREUR qui le reconnaît.

Est-ce normal et légal?

Je viens de recevoir l'acte de vente en date du 8/09 à 16h.

Sur cet acte les points mentionnés au notaire vendeur n'ont pas été modifiés tels que:

"Le VENDEUR a remis directement ces documents à l'ACQUEREUR qui le reconnaît"

Exemplaire de la déclaration d'intention d'aliéner non annexé

Jusqu'à ce jour je n'avais reçu aucun document concernant "les dispositions relatives au lotissement".

Est-ce normal et légal ?

Je vous remercie pour les conseils que vous voudrez bien m'apporter sachant que je signe lundi à 8h

Bien cordialement

Par Kaola45

Le 11 septembre, qu'allez-vous signer ? L'acte authentique ou compromis/ promesse de vente ?

En tant qu'acquéreur, vous êtes en position de force.

Vous avez la possibilité de reporter la date de signature -que ce soit acte authentique ou compromis/ promesse de vente.

Méfiez-vous: si vous reconnaissez avoir reçu certains documents, il vous sera difficile par la suite de contester les avoir reçus, et donc contester en avoir pris connaissance.